

La source de Dymon

Bulletin municipal N°68 - Octobre 2023



La Tuilerie et son aire de pique-nique



Vaucrechot

SOMMAIRE

Garçon la note	3	L'Enfourchure	17
13 et 14 juillet	4-5	Hirondelles	18
Théâtre, La Grande Hâte	6	Travaux	19-23
Trail	7	La carrière de Comblanchien	24
Association : SID	9	Échos de la mairie	25-29
APPED : repas dansant	10	Sécurité routière	30
APPED : Jocelyne Baurès	11	Information	31
Association : ALCD	12	Sivos	32-33
Dixmontel	13	Urbanisme	34
Bibliothèque	14-15	Information : déchèteries	36
Animaux domestiques	16	Numéros utiles	37
		Infos services	38

CALENDRIER



DATES	HORAIRES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS	LIEUX
Mardi 24 octobre	13h00 à 17h30	UFO STREET	Mairie	Terrain de sport
Samedi 11 novembre	-	Commémoration	Mairie	Monument aux morts
Samedi 18 novembre	20H00	Repas dansant	A.P.P.E.D	Salle des fêtes de Villeneuve sur Yonne
Dimanche 26 novembre	12H00	Repas des Aînés	Mairie	Salle des fêtes de Dixmont
Vendredi 12 janvier 2024	19H00	Vœux du Maire	Mairie	Salle des fêtes de Dixmont



GARÇON LA NOTE

Pour la deuxième fois en partenariat avec l'Agence d'Attractivité Sens Intense, la commune de Dixmont accueillait le vendredi 25 août 2023 : **Garçon la note !** C'est un festival de musique aux terrasses de cafés, restaurants et lieux publics. Des musiciens, formations musicales ou artistes se produisent de juillet à août à Sens et dans les communes du Sénonais pour des concerts gratuits.

Environ 230 personnes ont assisté à la soirée, animée par le groupe **INDAL**.



Un bar éphémère tenu par le restaurant « Le Petit Bordésiot » de Les Bordes permettait de se restaurer sur place.



**JANECZKO
PREVOST**

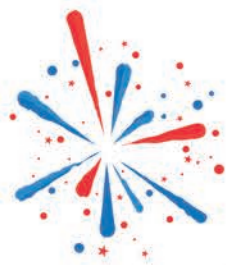
• Plomberie • Chauffage • Géothermie
• Electricité • Zinguerie • Climatisation

CHAPITRE - 89500 DIXMONT

03 86 96 90 69

06 72 05 12 83

jerome.prevost89@orange.fr



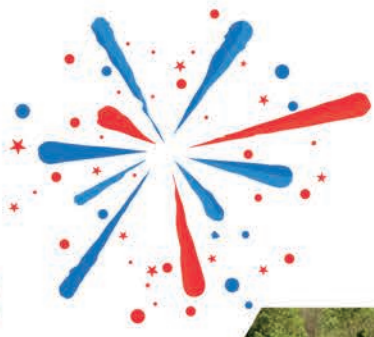
13
JUI



Feu d'artifice
Concert
retraite aux flambeaux
Jeux
repas républicain



& 14 LLET



+ de
700
personnes





**ÇA Y EST !! ON L'A FAIT !!
LA 7ÈME GRANDE HÂTE TOUCHE À SA FIN,
ET IL EST L'HEURE DE VOUS DIRE
MERCİ MERCİ MERCİ !!!**

Merci à vous, public !
Merci à vous, Dixmont, où nous venons depuis 7 ans !

Merci à notre incroyable dream-team de production, composée de Lise Carrier, Enzo Boulanger, Agathe Crou, Aleksandar Jovanovic et Marie d'Albert des Essarts. Vous avez tout déchiré. Vous êtes les bests des bests.

Merci à nos anges-gardiens des premiers jours : Daniel et Maryse Chicanne, Jean-Luc Vassard, Jean-Claude Baillat, la Commune de Dixmont, le Prieuré de l'Enfourchure.

Merci à Charlotte Zwobada pour les costumes, au Théâtre de Sens pour les projecteurs, à Villeneuve-sur-Yonne pour les praticables, et à tous nos partenaires et fournisseurs pour la buvette, les sandwichs, les câbles et guirlandes etc.

Merci à la CasBa, ANNA & THE WADA et JOHNNY MAFIA pour cette première « Journée du 16 », et à GALATONE pour cette première « Soirée de Clôture ».

Et merci, enfin, à Tchekhov, Molière, Labiche et Dumas, au champ, aux vaches, au soleil et aux étoiles.

À l'été prochain, aux alentours du 15 Août, pour une nouvelle édition, et d'ici là bonne année, que les fleurs sauvages reprennent leurs droits,

Et une toute dernière fois,

MER-E-CI !!!!!!!

Toute la troupe de La Grande Hâte.



TRAIL

Trail du Grand Sénonais

L'ultra-trail « Le Brennus » de 130km était de passage sur notre commune le vendredi 9 et le samedi 10 juin. A la demande des organisateurs, l'équipe municipale s'est occupée du point de ravitaillement et de relais situé au Prieuré de l'Enfourchure (au km 65 de la course). Nous étions chargés de distribuer des denrées alimentaires aux coureurs durant la nuit du vendredi au samedi. A partir de 19 heures et avant la tombée de la nuit, nous avons mis en place l'éclairage du Prieuré et les tentes d'accueil. Après un barbecue festif et les ventres remplis, nous nous sommes attaqués à la traditionnelle soupe aux légumes. Vers 3 heures du matin et jusque 9 heures, nous étions fins prêts pour accueillir les coureurs. La soupe de « Pépère » et les crêpes à « Mémère » furent particulièrement appréciées par les coureurs.

Encore merci aux bénévoles pour la nuit blanche et aux accompagnants pour le début de soirée et la fin de nuit.



CHRONO TP 89



Travaux de Terrassement et d'Assainissement

Travaux Publics

Démolition

89500 DIXMONT

03 86 88 95 19



Etoile Taxis

Successeur des TAXI LAURENT RALLU Dixmont

TOUTES DISTANCES
7 jours sur 7
24 heures sur 24

06.30.02.66.43

Hospitalisation, consultation, kiné, chimio,
rayons, dialyse, accident du travail...
Taxis conventionnés sécurité sociale
Liaison gare et aéroport
Véhicules jusqu'à 9 places

Commune de stationnement : Dixmont

etoiletaxis@gmail.com



ASSOCIATION

Dixmontoises et Dixmontois, connaissez-vous votre commune ?

Le dimanche 25 juin, le **Syndicat d'initiative** et **la mairie**, ainsi que les deux associations **APPO** et **APPED** en charge respectivement de l'Enfourchure et de l'Eglise de Dixmont, proposaient une journée « *A la découverte de Dixmont, son bourg et ses hameaux* ». Mieux connaître les sites naturels singuliers, les monuments historiques remarquables, les petits métiers disparus, les personnalités ayant marqué la commune, etc., tel était l'objectif de la randonnée organisée, avec étape-repas au Prieuré de l'Enfourchure. Au retour, vers 17 h, deux concours de questions pour adultes et pour enfants devaient permettre de récompenser les meilleurs « connaisseurs » de Dixmont. On a compté bien peu de participants ; il faisait chaud, il est vrai, et peut-être que ce 25 juin n'était pas un bon choix, bien que calé sur la journée du Patrimoine de Pays et des Moulins célébrée ce même week-end par l'APPO.

Il n'est pas trop tard pour jouer chez vous, en famille ! Voici les deux questionnaires qui étaient proposés aux adultes et aux enfants. Le lecteur trouvera les réponses dans le prochain bulletin municipal, et pourra calculer la note qui lui revient : 25 points au maximum pour les adultes, 20 points pour les enfants.

N°	QUESTIONS POUR LES ADULTES	Points
1	Combien de hameaux compte Dixmont ?	2
2	Quelle est la superficie de la commune ?	2
3	Quels sont les deux saints protecteurs de Dixmont ?	2
4	Quel est le hameau le plus élevé ? à quelle altitude	2
5	Comment surnommait-on les moines de l'Enfourchure ?	2
6	Quels sont les deux noms donnés au Ru traversant Dixmont ?	2
7	Quels sont les noms des deux Rus, en amont et en aval du Sucré ?	2
8	Deux personnages ayant habité Dixmont, ont donné leur nom à une rue. Qui sont-ils ?	4
9	Que fabriquait-on aux Brûleries au XIXe siècle ?	1
10	Quelles sont les huit communes limitrophes à Dixmont ?	8 x 1/2
11	Quel est le nom du bulletin municipal ?	2
		TOTAL = / 25
	Question subsidiaire : Combien d'habitants sont recensés aujourd'hui sur la commune ?	

N°	QUESTIONS POUR LES ENFANTS	Points
1	Pourquoi on célébrait la Saint-Vincent à Dixmont ?	1
2	Quel animal est représenté à la fontaine ?	1
3	Combien d'écoles ont existé autrefois à Dixmont ? Où ?	4
4	Que représente une girouette remarquable à la Mine ?	2
5	Quels fruits trouvaient-on autrefois dans les vergers ?	2
6	Pour faire quelle boisson ?	2
7	Où se trouve la bibliothèque de Dixmont ?	2
8	Sur le terrain des sports, des jeux sont proposés chaque année par deux organisations. Lesquelles ?	2
9	Que tirait-t-on du sol en abondance autrefois pour faire des outils ?	2
10	Que fabriquait-on avec de l'argile ?	2
		TOTAL = / 20

Samedi 18 novembre 2023

À partir de 20 heures

L'Association de Protection et Promotion de l'Eglise de Dixmont organise un

REPAS DANSANT

Salle polyvalente de Villeneuve-sur-Yonne

Avec l'orchestre



Menu

**Kir au cidre
et ses trois toasts**

Feuilleté à l'andouille

**Fondant de poulet
à la normande
et ses légumes**

Salade et fromages

**Aumonière
aux pommes flambées
au Calvados**

Café



Entrée 30 € par adulte, 12 € pour enfant de -12 ans

Réservation au 03 86 96 02 13 jusqu'au jeudi 9 novembre 2023 inclus

Règlement à l'ordre de l'APPE Dixmont à remettre en mairie de Dixmont (nombre de places limité, pas de réservation sans règlement) - IPNS

APPED

Samedi 8 juillet avait lieu dans l'église, le concert de Jocelyne Baurès et ses trois musiciens avec un répertoire «Claude Nougaro», une soixantaine de personnes ont apprécié la prestation de Jocelyne Baurès.



 **FABRICATION FRANÇAISE**

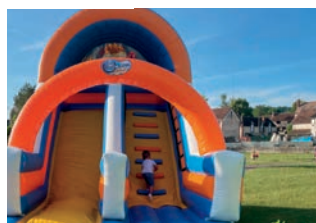
 **MENUISERIE
FUENTES
CONCEPT** 

- MENUISERIE PVC, ALU ET BOIS
 - STORES, PERGOLAS
 - VOLET ROULANT ET BATTANT
 - PORTAILS, CLOTÔRES
 - PORTES DE GARAGE
 - ISOLATION
 - FENÊTRE DE TOIT
- SUIVEZ NOUS SUR 

 **07 70 16 83 02** 89500 LES BORDES
www.menuiserie-fuentes-concept.fr

ASSOCIATION

ALCD



Fête des voisins

Le 16 juin l'association a proposé une fête des voisins pour les habitants de Dixmont et de ses hameaux.

Restauration, crêpes, jeux, tournois de foot, ping-pong, jeu gonflable...

NOUS AVONS PASSÉ UN SUPER MOMENT !

Les ateliers reprennent !



**ATELIER
PEINTURE**

MERCREDI : 14H30

Salle des fêtes de Dixmont

+ jeux de cartes

MARCHE



LUNDI ET SAMEDI : 9H

Cimetière de Dixmont

**COURS
De GYM**



JEUDI : 10H

Salle des fêtes de Dixmont

Prochaines animations



SOIRÉE À THÈME

REPAS ET MUSIQUE

VOYAGE DANS LE TEMPS 07 OCTOBRE

Adhérents : 20€ Enfants : 10€ Non-adhérents : 25€



SOIRÉE JEUX

JEUX DE SOCIÉTÉ ET DE CARTES

GRATUIT 27 OCTOBRE & 19 JANVIER

Salle des fête de Dixmont

**Nous
contacter**



Association Loisirs Culture Dixmontois



julien.jacquet@outlook.fr - 0640273271

DIXMONTEL

Un Paradis de Musique Électronique et de Vie en Plein Air

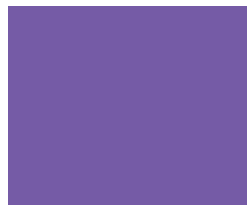
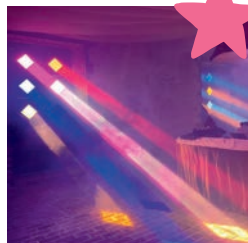
Le 4, 5 et 6 août s'est tenue la 3^{ème} édition du Dixmontel festival au Prieuré de l'Enfourchure. Les quelques 600 amateurs de musique électronique ont pu se réunir dans ce lieu magique et historique où la musique, la nature et la camaraderie se sont rejoints en parfaite harmonie.

Cette année, la programmation musicale s'est répartie en deux scènes, une en extérieur (scène clairière) et une en intérieur (scène sous bois) avec de magnifiques décors !

Entre performances dragshow, séance de méditation - yoga, projections ciné, cours de danse, défilé de mode et animations radio, Dixmontel est bien plus qu'un simple festival de musique.

L'une des caractéristiques les plus captivantes de Dixmontel est l'opportunité pour les festivaliers de vivre en plein air pendant toute la durée de l'événement. Des espaces de camping pittoresques sont aménagés pour permettre aux participants de se connecter avec la nature et de créer des liens avec d'autres passionnés de musique.

Une autre caractéristique unique de Dixmontel est la présence d'animations radio (Ondorphine) en direct tout au long du festival. Les festivaliers ont pu participer activement en tant qu'invités, de partager leurs expériences, de discuter de musique, d'art et de culture, et même de jouer leurs propres morceaux sur les ondes.



BIBLIOTHÈQUE



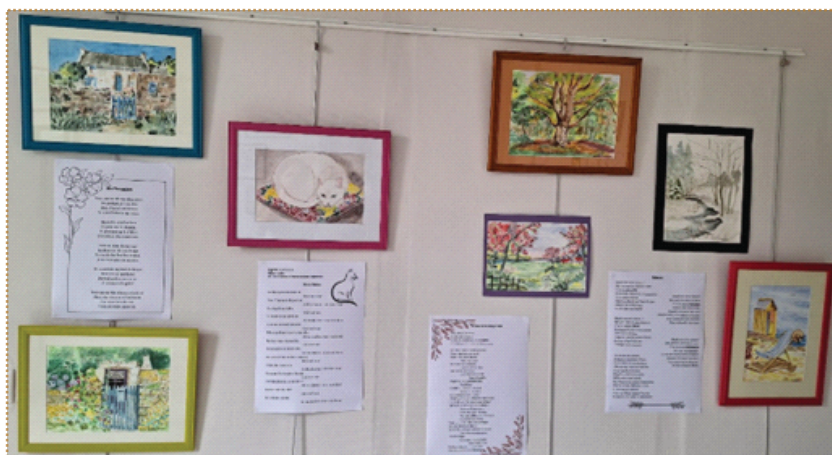
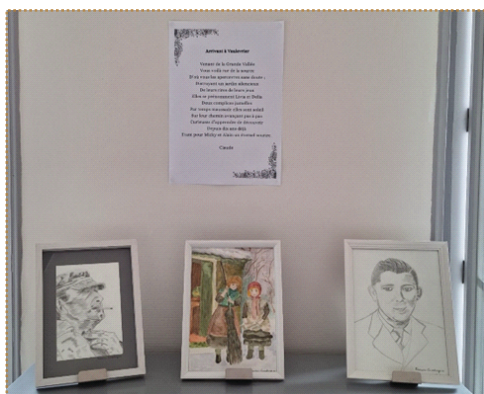
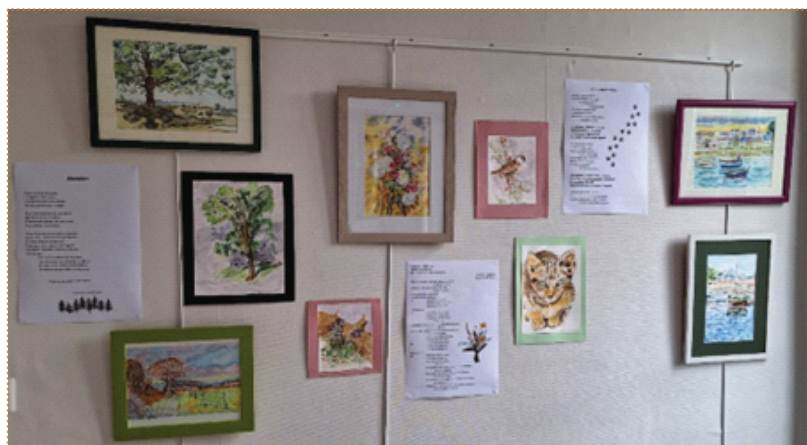
« Les expos dixmontoises »

Depuis la période COVID, nous n'avions pas repris les expositions. Aujourd'hui c'est chose faite !

Le 4 juillet, nous avons eu la chance d'accueillir Francine Guadagnini avec ses aquarelles douces et délicates, en duo avec Claude Thorelle, poète, chanteur, parolier,...

Ce fut l'occasion d'écouter Claude nous chanter quelques-unes de ses goguettes !

Une trentaine de personnes sont venues admirer les œuvres de nos artistes Dixmontois et boire un verre de cidre !



BIBLIOTHÈQUE

Le 19 septembre, ce fut le tour de l'Association Loisirs et Culture Dixmontoise (ALCD).

Monique et Joël Lechartier, Joëlle Pinchon, Nicole Renoux, Margaret Gilet, Christiane Letin, Sylvaine Desclaux et Isabelle Rigault nous ont fait le plaisir de venir exposer leurs peintures, dans des styles aussi variés que colorés.

A cette occasion, environ 25 personnes se sont réunies autour d'un verre de cidre dans une ambiance conviviale.



ANIMAUX DOMESTIQUES

Depuis 2012, il est **obligatoire d'identifier son animal** de compagnie :

- pour les chiens, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 4 mois ;
- pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois.

POURQUOI IDENTIFIER SON ANIMAL : Faciliter les recherches de l'animal

En cas de perte, la recherche d'un animal de compagnie est facilitée s'il a une identité. Un animal identifié a 40% de chances supplémentaires d'être rendu à son propriétaire. Cela permet également de réduire les risques de vol.

Si l'animal de compagnie a disparu du domicile, il est alors considéré comme en divagation. Un animal non identifié peut être euthanasié s'il est conduit en fourrière ou stérilisé, à la demande du maire de la ville où il a été retrouvé.

POURQUOI STÉRILISÉ SON CHAT : En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons.

Trop souvent, une portée non désirée est à l'origine de l'abandon de la chatte et/ou des chatons, qui peuvent mourir faute de soins, d'alimentation ou grandir dans de mauvaises conditions. Chaque année, les refuges recueillent des milliers de chatons qu'ils tentent de sauver et placer à l'adoption. Stériliser son chat, c'est participer à rompre ce cycle de l'abandon des animaux.

Les chiens de catégorie 1 et 2 :

Pour détenir un chien de catégorie, il faut être majeur avec un casier judiciaire vierge.

Depuis le 1er janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un **permis de détention**. La délivrance de ce document à un détenteur de chien catégorisé par la mairie de sa commune de résidence est soumise à 3 conditions :

- **posséder une attestation d'aptitude** : pour ce faire, il est nécessaire d'avoir suivi une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents. Cette formation doit être délivrée par un formateur agréé. Pour obtenir la liste des formateurs habilités à dispenser la formation, se renseigner auprès de la DD(CS)PP du département ;

- un chien de catégorie 1 ou 2 doit avoir **réalisé une évaluation comportementale** par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale entre 8 mois et 1 an d'âge. Si le chien est âgé de moins de 8 mois, il sera délivré un permis de détention provisoire au propriétaire ;

- posséder les **documents justificatifs de l'identification** du chien, de sa **vaccination** contre la **rage**, le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que **l'attestation d'assurance responsabilité civile** du détenteur.

Il est important de prendre en considération que si ces obligations ne sont pas respectées, les peines encourues peuvent être importantes. Par exemple, un détenteur de chien dangereux qui ne possède pas son permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que d'une interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal.

ANIMAUX ERRANTS SUR NOTRE COMMUNE

Lorsque des administrés contactent la mairie concernant des animaux errants sur la commune, nous mettons tout en œuvre pour retrouver les propriétaires dans les plus brefs délais, malheureusement parfois le temps nous manque et nous ne pouvons pas laisser les chiens dehors car ils pourraient être blessés ou bien causé un accident sur la route.

Si l'animal n'est pas connu, et si personne ne déclare la disparition, notre dernier recours est l'appel à la fourrière du sénonais.

Pour éviter les désagréments et ainsi vous éviter de régler des frais de fourrière, nous vous proposons de nous envoyer par mail « mairiedixmont@orange.fr » une photo de votre animal avec votre nom, prénom, adresse et numéros de téléphone.

Fourrière du sénonais

2 chemin tuilerie

89100 Nailly

03 86 97 09 92 / 06.08.27.05.56

syndicat-fourrieresenonais@orange.fr

OUVERT SUR RENDEZ-VOUS

Du lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00

Samedi : 9h00-12h00 / 14h00-16h00

Dimanche : 10h00-12h00

La fourrière intervient pour prendre en charge les chiens trouvés en divagation.

Les animaux sont gardés 8 jours ouverts puis mis à l'adoption.

Tarifs :

Chien 29€ le premier jour puis 14€ par jours supplémentaires

Chats 25€ le premier jour puis 10€ par jours supplémentaires

L'ENFOURCHURE

Le 17 septembre 2023

Un rassemblement de motos et voitures anciennes a eu lieu au Prieuré de l'Enfourchure .

Cet événement a été organisé par l'association Mitch Syql.



Jardins Loisirs
GAUTHIER

www.verts-loisirs.fr

St Clément / Sens : 03.86.67.12.79

Matériels Parcs & Jardins – Libre-Service Equipement Jardins

HIRONDELLES

Gérard BERTRAND, remercie les habitants de la commune pour lui avoir permis d'entrer dans leurs granges afin d'effectuer le comptage des nids (occupés) d'hirondelles de fenêtre qui lui avait été confié par la LPO Bourgogne Franche Comté. Voici le bilan de ce comptage.

« Je ne peux pas faire de comparaison avec les années précédentes puisque c'est la première fois que ce comptage est effectué, mais je peux quand même témoigner qu'il ne reste plus que 10 colonies, plus au moins importantes alors que l'on pouvait en voir dans presque tous les hameaux il y a une trentaine d'années.

Il reste deux très belles colonies dans les fermes où l'activité d'élevage est encore présente:

41 nids occupés à la ferme du Luxembourg et 38 à la ferme de Champbalai

Les autres colonies moins importantes se trouvent principalement dans des anciens bâtiments d'élevage qui sont encore ouverts, mais on remarque que le nombre diminue par le nombre de nids vides ou démolis par le temps.

Il reste 17 nids répartis dans le bourg dont 8 dans une ancienne grange, les autres étant répartis en façade sous les linteaux de fenêtre ou de porte.

17 nids occupés à Grange Pourrain

13 nids occupés à Les Thiarris

7 nids occupés à La Chaumarderie

7 nids occupés à Chapitre

7 nids occupés à La Grande Vallée

5 nids occupés à La Hâte

3 nids occupés à Vaucrechot

Soit un total de 155 nids occupés par un couple pouvant nicher 2 fois avec 4 à 6 petits par nichées ce qui pourrait faire un effectif sur Dixmont de :

155 nids occupés

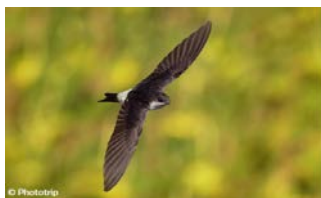
310 hirondelles adultes

Environ 1500 petits nés

Une fois les petits capables de se débrouiller seuls, ils sont repoussés par les parents et se rassemblent en bandes parfois impressionnantes hors de leurs zones de naissance.

Tout le monde repartira dès le mois de septembre en Afrique du nord pour revenir, il faut l'espérer au mois d'avril, mai.

Merci à tous »



Retour en images Multicommerces

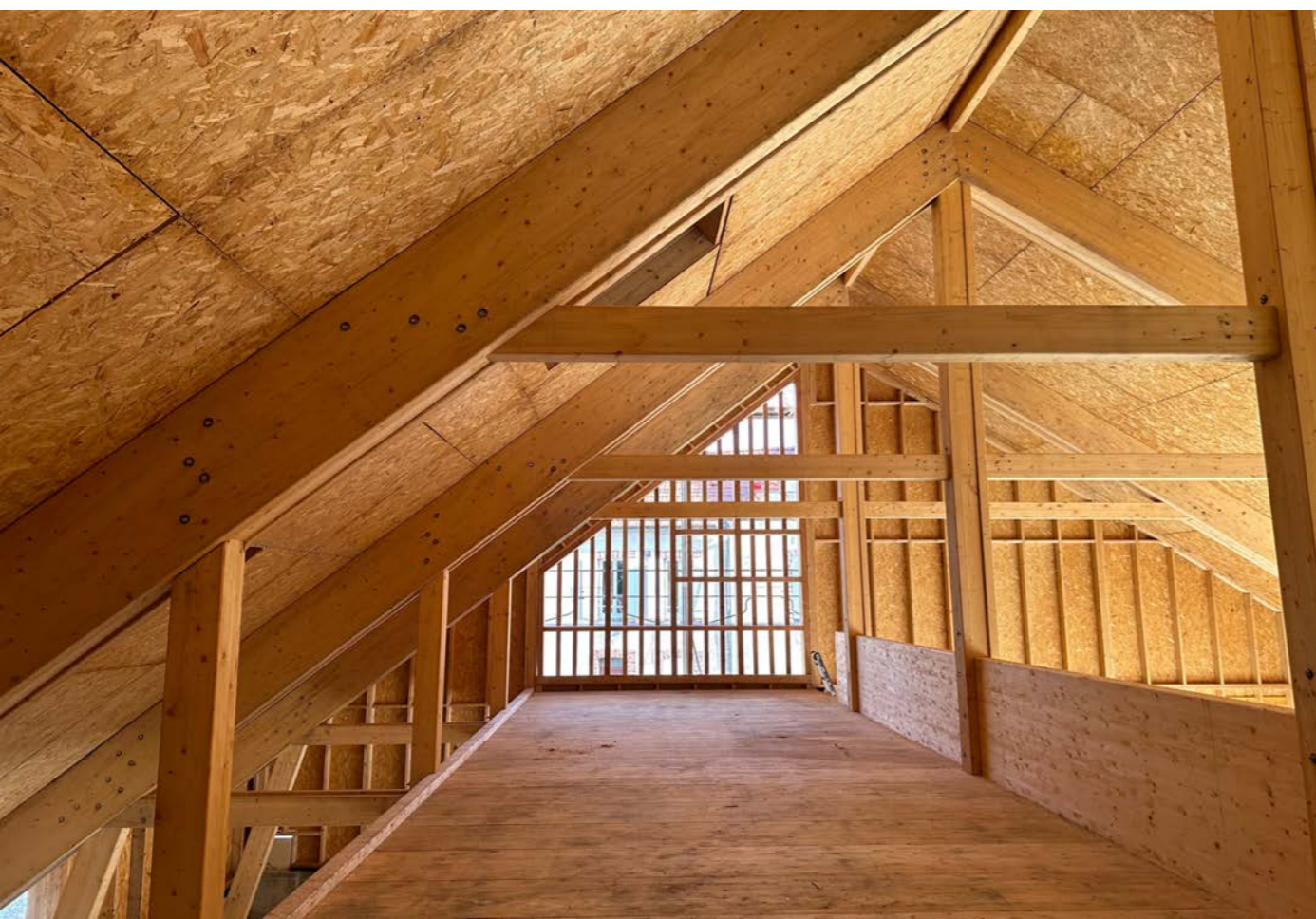
Après la pause «vacances d'été» et le montage du pignon en parpaings le long du voisin, les travaux ont repris le 22 août 2023 avec l'intervention du charpentier qui va monter la structure du bâtiment.



Financé par


GOVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*





Ce pêle-mêle pour vous montrer l'évolution de la construction du multi-commerces sur une période de 6 semaines avec l'assemblage des différents éléments, la pose des caissons de toiture, le remplissage de ces derniers avec de la laine de bois (32 cm). Pour finir, les 2 photos du bas avec vues de la mezzanine



Retour en images Multicommerces



En haut à gauche, raccordement du boîtier électrique. En haut à droite, arrivée et mise en place du couvreur avec la pose du pare-vapeur et le début du lattage. Au milieu, l'échafaudage est posé autour du bâtiment. En bas, dans le vide sanitaire où le réseau électrique, la ventilation et les évacuations des eaux usées seront posés.



Aménagement de l'espace public

Rue de la Mairie



Courant juillet, les travaux d'enfouissement des réseaux (électricité, téléphone) ont été réalisés par le SDEY. Les raccordements aux usagers auront lieu fin novembre début décembre. ENEDIS préviendra chaque particulier du jour et heure d'intervention. L'aménagement de la rue de la Mairie à partir de la rue de Vaucrechot vers la place de la Fontaine devrait débuter courant novembre.

Rue d'Eichtal - Les travaux ont commencé le 04 octobre 2023



La durée des travaux est estimée entre 6 et 7 mois. L'entreprise EUROVIA fait tout le nécessaire pour créer le moins de désagréments possibles aux riverains. Nous vous demandons patience et compréhension durant toute cette période et vous remercions de respecter les déviations mises en place.



Nous avons visité la carrière de Comblanchien

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace public et de la fourniture de pierres, nous étions trois membres du Conseil municipal, accompagnés de l'architecte et du chef de chantier d'Eurovia, invités à visiter la carrière de Comblanchien afin de choisir la teinte et la finition des pierres qui seront posées dans nos rues. Nous avons vu l'extraction des pierres, leur découpe, le travail de finition. Les chutes servent à faire des gabions. Si vous souhaitez plus d'infos, allez sur le site setp.fr.





ÉCHOS DE LA MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 JUIN 2023

Présents :

M. BOTIN Marc Maire, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, M. PIERRET Jean-Claude, M. GAMBIER Benoît adjoints, MM. SOETE Alain, LAMIRAUX Simon, DUFLOS Alexandre, PINCHON Roger, PERRAUT Marc, Mme BERTHOT Stéphanie, M. JACQUET Julien, Mme MERCIER PERROTEZ Chantal.

Procurations : M. VASSARD Jean-Luc a donné pouvoir à M. SOETE Alain, Mme BERTOLDO Claire-Marie a donné pouvoir à M. BOTIN Marc, Mme JARDIN Marie-Joseph a donné pouvoir à Mme NEUGNOT Marie-Nicole.

Secrétaire de séance : Mme NEUGNOT Marie-Nicole.

ORDRE DU JOUR

Délibération portant sur la convention de reversement de la taxe d'aménagement entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Exposé

Dans le cadre de l'élaboration d'un pacte financier et fiscal et de solidarité, les réflexions et échanges ont conduit à identifier, comme axe de travail, de définir une stratégie fiscale concertée à l'échelle du territoire. Cet axe répond à un double objectif d'optimisation des ressources et de réflexion sur leur répartition à l'échelle du territoire.

Pour parvenir à ces objectifs, un des outils retenus par les communes et la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais est de mettre en place une harmonisation et un partage de la taxe d'aménagement perçue par les communes.

Compte tenu de la charge des équipements publics relevant de la compétence des EPCI, l'article 109 de la loi de finances pour 2022 avait rendu obligatoire le reversement à l'EPCI d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes. Cet article 109 indiquait en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire ». Les communes membres d'EPCI ayant institué un taux de taxe d'aménagement devaient donc, par délibérations concordantes, définir les modalités de reversements de taxe d'aménagement communale à l'intercommunalité. Cette disposition a été supprimée par l'article 15 de la loi de finances rectificative pour 2022 redonnant un caractère facultatif au reversement de la taxe d'aménagement.

Les communes et la Communauté d'Agglomération ont souhaité retenir ce dispositif, la Taxe d'aménagement permettant le financement des équipements publics, relevant de compétences partagées, induits par le développement de l'urbanisation.

La taxe d'aménagement concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à

5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants

Vu le Code Général des impôts, notamment l'article L. 1379 (1379-1-16° et 1379-11-5°)

Le conseil municipal

Adopte le principe de reversement de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais équivalent à un taux de 1,5 points,

- Décide que ce recouvrement sera calculé à partir des autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 1^{er} janvier 2024,

- Autorise le Maire ou son délégataire à signer la convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec la Communauté d'Agglomération, et ayant délibéré de manière concordante,

- Autorise le Maire ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération instaurant un taux de 5 % pour la part communale de la taxe d'aménagement sur l'ensemble de la commune ainsi que l'exonération totale des abris de jardin dans la limite de 12 m².

Considérant que l'article précité du code général des impôts prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire et que les communes peuvent fixer librement un certain nombre d'exonérations ;

ÉCHOS DE LA MAIRIE

Délibération portant sur la reprise de compétence en matière de droit de préemption urbain

Le Conseil municipal,

Considérant que la Loi ALUR susvisée a clarifié les dispositions relatives au droit de préemption urbain au sein de l'article L.211-2 du Code de l'urbanisme, stipulant que « la compétence d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'un établissement public territorial créé en application de l'article L. 5219-2 du Code général des collectivités territoriales, en matière de Plan Local d'Urbanisme, emporte leur compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain » ;

Considérant que le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme par arrêté préfectoral entraîne de plein droit la compétence de la communauté d'Agglomération en matière de droit de préemption urbain ;

Considérant la délibération du Conseil communautaire du 16 février 2023 décidant de l'instauration du droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines (U) et zones d'urbanisation futures (AU) délimitées par le PLUi-H et de la délégation aux communes de l'exercice du droit de préemption uniquement dans la limite de leurs compétences statutaires pour tout projet d'intérêt communal, la Communauté d'Agglomération du Grand Senonais exerçant quant à elle le DPU sur les projets d'intérêt intercommunal ;

Considérant que la délégation de l'exercice du DPU à la commune permet à celle-ci d'acquérir par priorité, les terrains et immeubles faisant l'objet de cessions et situés dans les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et son volet habitat (PLUi-H)

Considérant que cette préemption peut s'exercer en vue de réaliser un équipement ou une opération d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme ;

Considérant que le droit de préemption, qu'il soit délégué ou non, ne peut s'exercer que dans le respect des compétences de la collectivité ;

Considérant que tout bien acquis par le délégataire entre dans le patrimoine de ce dernier ;
Après en avoir délibéré :

ACCEPTE la délégation du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Senonais par délibération en date du 16 février 2023.

Décisions modificatives au budget

Il y a lieu de prendre des décisions modificatives au budget :

EN INVESTISSEMENT :

Régularisation remboursement de caution appartement 4 rue d'Eichtal

- Compte 165 OPFI Chapitre 16 + 380.00 €

Equipement cuisine du bâtiment multi-commerces (Devis Henriot)

- Compte 2135 opération 051 + 55 500.00 €
- Compte 2041582 OPNI - 4 400.00 €

Cession du chemin rural – Frais attachant à la vente

- Compte 2111 OPNI..... + 3 831.24 €

Matériel roulant

- Compte 21571 + 3 400.00 €

Travaux de voirie – Création de ralentisseurs

- Compte 2152
Opération Travaux voirie.....+ 47 465.00 €

021 Virement de la section de fonct... 106 176.24 €

EN FONCTIONNEMENT :

Approvisionnement pour l'investissement

- Compte 615231..... - 101 745.00 €
- Compte 6184..... - 4 431.24 €

023 Virement à l'investissement..... 106 176.24 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Le conseil municipal accepte les avenants suivants :

- Avenant n° 2 pour le lot 3, attribué à l'entre-prise VAUCOULEUR concernant la tranche ferme, le marché sera donc porté à 274 233.09 € HT, soit 329 079.71 € TTC

- Avenant n° 2 du lot 8, attribué à l'entreprise BOULLIE concernant la tranche ferme, le marché sera donc porté à 104 796.40 € HT, soit 125 755.68€

- Avenant n° 2 du lot 10, attribué à l'Entreprise DELAGNEAU concernant la tranche ferme, le marché sera donc porté à 34 800.20 € HT, soit 41 760.24 € TTC

- Avenant n° 4 du lot 4, attribué à l'Entreprise CHEMOLLE marché pour le lot 04 Couverture, le marché du lot 04 sera donc porté à 153 803.26 € HT, soit 184 563.91 € TTC.

- Avenant 1 lot 12 Electricité CFO/CFA, attribué à EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES concernant la tranche ferme, le marché du lot 12 sera donc porté à 76 274.17 € HT, soit 91 529.00 € TTC.

ÉCHOS DE LA MAIRIE

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de voirie - Ralentisseurs

Le conseil municipal, suite à la présentation de deux devis pour la création de neuf ralentisseurs sur la voirie de la commune :
Accepte le devis d'Eurovia qui présente un montant HT de 39 741.75 €, soit 47 690.10 € TTC.
Une demande de subvention sera effectuée auprès de la CAGS et du Département.

Achat d'un camion IVECO

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'achat d'un véhicule IVECO Daily pour le service technique, avec un kilométrage de 82 000 km au prix de 23 400.00 € et donne tout pouvoir au maire pour effectuer la transaction.

SDEY – Travaux d'alimentation pour le bâtiment multi-commerces


Le conseil municipal approuve le projet TRAVAUX en vue de l'alimentation du bâtiment multi-commerce proposé par le SDEY.

Restaurant bâtiment multi-commerces

Le conseil municipal approuve le choix de la candidature proposée par Mme LEAL Gésabelle et Mr BERNADAU Nicolas, expérimentés tous deux en restauration pour le futur restaurant dans le bâtiment multi-commerces.

Le maire, Marc BOTIN

Le compte rendu détaillé est consultable sur le site de la commune



MAÇONNERIE – ISOLATION
COUVERTURE- CARRELAGE

10 Route de Villeneuve sur Yonne
89500 LES BORDES

 : 03 86 87 08 36
 : 06 14 28 49 67



JARDINERIE Kallenkoot
• HORTICULTEUR • FLEURISTE • PÉPINIÈRE

34 FAUBOURG SAINT-NICOLAS
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
TÉL. : 03 86 87 11 62
contact@jardinerie-kallenkoot.fr

HORAIRE D'OUVERTURE :
Du lundi au vendredi : 9h à 12h30 / 14h à 19h
Le samedi NON-STOP 9h - 19h
Le dimanche : 9h30 à 12h30

ÉCHOS DE LA MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

Présents :

M. BOTIN Marc Maire, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, MM. PIERRET Jean-Claude, GAMBIER Benoît adjoints, MM. SOETE Alain, LAMIRAUX Simon, Mme BERTOLDO Claire-Marie, Mme BERTHOT Stéphanie, M. JACQUET Julien, Mme JARDIN Marie-Joseph.

Procurations : M. PERRAUT Marc représenté par M. Pierret Jean-Claude, M. DUFLOS Alexandre représenté par M. GAMBIER Benoît, M. VASSARD Jean-Luc représenté par M. SOETE Alain, M. PINCHON Roger représenté par Mme NEUGNOT Marie-Nicole, Mme MERCIER PERROTEZ Chantal représentée par M. BOTIN Marc.

Secrétaire de séance : Mme NEUGNOT Marie-Nicole.

ORDRE DU JOUR

BRANCHEMENTS PROVISOIRES ELECTRIQUES

Considérant que la notion de branchement provisoire n'est encadrée par aucune disposition réglementaire,

Considérant qu'un branchement peut être considéré comme provisoire lorsqu'il est demandé pour une raison particulière et une période limitée (saison froide, durée d'un chantier ou encore attente de reconstruction d'une habitation détruite), bien que la durée de l'installation ne puisse être connue avec précision,

Considérant qu'Enedis peut porter à la connaissance de la commune, toutes les demandes de prestations liées au raccordement électrique d'un branchement provisoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite qu'ENEDIS porte à la connaissance de la commune toutes les demandes de prestations liées au raccordement électrique d'un branchement provisoire sur son territoire.

DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Il y a lieu de prendre des décisions modificatives au budget :

EN INVESTISSEMENT :

Achat mobilier pour l'extension de l'école et changement des sanitaires

- Compte 2183 Opération 049 + 7 000.00 €

Achat barrières Vauban

- Compte 21578 Opération 049 + 1 320.00 €

Sécurité incendie La Renarderie

- Compte 21568 OPNI..... + 3 170.00 €

Frais notariés – Cession cave

- Compte 2111 OPNI + 3 401.00 €

Raccordement compteurs EDF rue de la mairie

- Compte 2315 Op. Travaux bourg..... + 3 182.40 €

Compte 2051 – OPNI - 4 000.00 €

021 Virt de la section de

fonctionnement..... 14 073.40 €

EN FONCTIONNEMENT :

Compte 60633..... - 14 073.40 €

023 Virement à la section

investissement..... 14 073.40 €

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Convention de mutualisation des Certificats d'Economie d'Energie avec le SDEY

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention d'attribution de l'aide et la convention de mutualisation des Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre du projet de création du bâtiment multi-commerces.

REVITALISATION CENTRE BOURG – AVENANTS AU MARCHE

Le conseil municipal accepte les avenants ci-dessous pour la tranche ferme et autorise le maire à les signer :

- le lot 2 Entreprise GEBAT pour une moins-value de 906.16 € HT,

- Le lot 9 Entreprise NAGLA pour une moins- valeur de 4 695.80 € HT

- Le lot 10 Entreprise DELAGNEAU pour une plus-value de 1 754.53 € HT,

- Le lot 11 Entreprise FAVERGEAT pour une plus-value de 1 020.96 € HT et une moins-value de 200.00 € HT,

- Le lot 12 Entreprise EIFPAGE pour une plus-value de 4 214.03 € HT et une moins-value de 1 785.78 € HT

- Le lot 13 Entreprise EUROVIA pour une plus-value de 3 010.93 € HT.

ÉCHOS DE LA MAIRIE

Location logement communal 4 rue d'Eichtal

Le conseil municipal a donné un avis favorable pour la location d'une durée de six mois de l'appartement 4 rue d'Eichtal moyennant un loyer fixé à 380.00 €, payable les 5 de chaque mois, par virement bancaire. Une caution de 380.00 € sera demandé. Il autorise le maire à établir et signer le bail.

Location local praticien 1 rue de la mairie

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à faire établir le bail par un notaire suivant les critères ci-dessous : Le bail sera conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter de la date de signature.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 372.00 € par mois, payable d'avance le 05 de chaque mois, par virement bancaire auprès de la trésorerie de Sens.

La révision du loyer est soumise aux dispositions des articles L145-34 et suivants, du code de commerce, et R145-20 du même code.

L'indice de base sera l'indice de révision des loyers commerciaux du trimestre de l'année précédente à la date de la signature de l'acte.

Location logement communal 1 rue de la mairie

Le conseil municipal autorise le maire à établir et signer le bail suivant les critères ci-dessous :

Le bail sera conclu pour une durée de trois années à compter de la date de signature du bail. Le montant du loyer mensuel est fixé à 444.00 € par mois, hors droit, taxes et charges, payable d'avance le 5 de chaque mois par virement bancaire auprès de la Trésorerie de Sens.

Le loyer sera révisé annuellement selon la variation d'un indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer sera demandé au locataire qui devra respecter un préavis de trois mois pour informer de son départ.

Location local commercial 12 rue d'Eichtal

Le conseil municipal autorise le maire à faire établir le bail par un notaire suivant les critères ci-dessous :

Le bail sera conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter de la date de signature.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 100.00 € par mois la première année correspondant à la participation aux frais d'achat du mobilier de restauration, payable d'avance le 5 de chaque mois par virement bancaire auprès de la Trésorerie de Sens.

Le montant du loyer de la deuxième année sera porté à 500.00 € par mois (400.00 € + 100.00 € frais de participation aux frais d'achat du mobilier de restauration).

Le montant du loyer à partir de la troisième année sera de 1 300.00 € (1 200.00 € + 100.00 € de participation aux frais d'achat du mobilier de restauration).

La révision du loyer est soumise aux dispositions des articles L145-34 et suivants, du code de commerce, et R145-20 du même code.

L'indice de base sera l'indice de révision des loyers commerciaux du trimestre de l'année précédente à la date de la signature de l'acte.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal accepte le devis de l'Entreprise CHEMOLLE pour un montant de 15 113.41 € TTC concernant des travaux supplémentaires non compris dans le marché Revitalisation du centre bourg, suite au litige avec la propriété voisine. Ce devis concerne les travaux de bardage sur le pignon mitoyen nord-est du 14 rue d'Eichtal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la SARL DISTRIPRO pour un montant de 858,98 € TTC, pour l'achat d'équipements ménagers, suite à la radiation du contrat avec Omni Services. Cette somme sera portée en fonctionnement sur le compte 60631.

Mr BOTIN informe l'assemblée de la visite de Mr KAMEL, nouveau Préfet à Sens. Celui-ci, après s'être rendu sur les chantiers en cours des travaux du bourg, a félicité le conseil municipal pour la réalisation de ce projet et le dynamisme apporté à notre petite commune.

Le maire, Marc BOTIN

Le compte rendu détaillé est consultable sur le site de la commune

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Commission sécurité routière

Après la remontée récurrente de doléances de concitoyens, concernant la vitesse excessive de certains automobilistes sur notre territoire et concertation des membres de la commission sécurité routière, dans un souci de continuer d'améliorer la sécurité des usagers de la route et des riverains de certains axes, il a été décidé la mise en place de ralentisseurs suivant le schéma défini ci-après :

- rue d'Eichtal : 2 ralentisseurs
- rue St Gervais : 1 ralentisseur
- route d'Armeau (le Cotat Blanc) : 1 ralentisseur
- rue de la porte du bois : 2 ralentisseurs
- rue de St Ange, la Grande Vallée : 1 ralentisseur
- CD 201, sortie de la Grande Vallée vers Villechétive : 1 ralentisseur
- D 122, en direction d'Armeau, route de Challonge, entre le chemin du sucré et rue de la Jamauderie : 1 ralentisseur.



Cette mesure sera accompagnée d'un changement de priorité au niveau de l'intersection de la rue d'Eichtal et de la rue de la Planche de Pierre, voie sur laquelle sera implanté un panneau STOP.

Certes, ces décisions ne feront pas l'unanimité auprès de tous les usagers empruntant ces axes, et même auprès de certains riverains proches qui pourraient craindre des nuisances sonores dues aux aménagements mis en place. Là encore, les bons élèves paient pour les mauvais, mais rappelons-nous que la sécurité de chacun prime avant tout.



**RESTAURATION
TOUTES MARQUES
MECANIQUE - CARROSSERIE**

**ACHAT - VENTE
VEHICULES NEUF et OCCASION**

www.garage-alary.com

51 Avenue de la Gare - 89510 VÉRON - TÉL : 03 86 97 42 29 - FAX : 03 86 96 84 39
mail : contact@garagealary.com

INFORMATION

LUTTONS CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

“ Les violences physiques, psychologiques, verbales, matérielles et économique ainsi que les menaces et humiliations sont punies par la loi. ”

Notre commune se mobilise

Deux référents sont disponibles :



- Etre à l'écoute des victimes et les accompagner vers des structures adaptées.
- Assurer un suivi de toute procédure enclenchée à la suite des violences.



Nous contacter



vif@dixmont-yonne.fr

DROIN & Fils

Entreprise de Peinture

PEINTURE - DECORATION - REVETEMENTS SOLS & MURS - RAVALEMENT - VITRERIE
- POSE PARQUET MASSIF & FLOTTANT - PONÇAGE ET VITRIFICATION DE PARQUET -
AMENAGEMENT - CLOISON - ISOLATION - PLAFOND TENDU - FERMETURE PVC &

tel 03 86 96 02 93

06 59 86 41 84

89500 LES BORDES

sarl.droin@orange.fr

SIVOS

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit août à dix-neuf heures, le Comité d'Administration du SIVOS DIXMONT - LES BORDES, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Benoît GAMBIER, Président.

Absents : BERTHOT Stéphanie (pouvoir à Marc BOTIN),
JACQUET Julien (pouvoir à Benoît GAMBIER).

Sylvie ADAM est nommée secrétaire de séance.

01-08-2023 : Indemnités des élus

Un agent de la trésorerie a fait remarquer que la délibération prise le 03 novembre 2022 est désormais caduque car le montant est noté dessus alors qu'il y a eu une revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet dernier et que l'indice à retenir pour les indemnités n'est pas 1015 mais « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

De ce fait, le Président demande aux membres du comité s'ils sont d'accord pour accorder une indemnité :

- de 7% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le président,

- et de 5% l'indice brut terminal de la fonction publique pour la vice-présidente,
et ce à compter de la transmission de la délibération au contrôle de légalité :

Les membres acceptent à l'unanimité.

02-08-2023 : Assurance statutaire

Le président rappelle que le syndicat a, par délibération n° 07-03-2023 du 27 mars 2023, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'YONNE de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Il expose que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats la concernant (contrat CNP/RELYENS).

Les membres du comité, après avoir pris connaissance du tableau de simulation des coûts suivant chaque option (envoyé par mail le 22 août), et après en avoir délibéré :

Décident à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2024)
- Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires)

immatriculés à la CNRACL ou à l'IRCANTEC,

Retenir l'option cochée parmi les propositions dans les tableaux ci-dessous :

▪ pour les agents CNRACL : Décès + Accident du Travail + Longue Maladie/Maladie de Longue Durée + Maternité + Maladie Ordinaire :

indemnités journalières 100% - Franchise 10 jours

8.05 %

- et pour les agents IRCANTEC (sauf contractuels) :

Accident du Travail + Maladie Grave + Maternité + Maladie Ordinaire

indemnités journalières 100% Franchise 10 jours

1.45 %

franchise par arrêt sur le risque maladie ordinaire

Article 2 : de reverser des frais de gestion du CDG. Conditions : cotisation forfaitaire annuelle de 2 % de la prime d'assurance de la collectivité par régime d'agents assurés.

Article 3 : d'autoriser le président à signer les conventions en résultant.

03-08-2023 : Achat aspirateur

Suite à la construction d'une nouvelle classe à l'école de Dixmont, un agent (contractuel) devra faire le ménage en supplément car Maria-Isabelle DA SILVA qui est chargée, depuis plusieurs années du ménage à l'école de Dixmont, ne pourra pas tout faire.

De ce fait, il faut également acheter un nouvel aspirateur. Le président demande aux membres s'ils sont d'accord pour cet achat (inférieur à 500 € TTC) :

Les membres acceptent à l'unanimité.

04-08-2023 : Site internet

Benoît GAMBIER expose sa proposition de site internet pour les parents d'élèves (son mail du 24 juillet dernier) visant à faciliter et regrouper l'information donnée aux parents (horaires des services, tarifs, menus, etc...).

En effet, tous les parents n'ont pas de compte Facebook : ce site permettrait de tout regrouper et ferait le lien automatiquement avec ce réseau social, mais aussi l'envoi de mails.

Un essai a été fait avec la secrétaire qui a pu constater qu'il est simple d'utilisation et qu'il ne lui créera pas plus de travail (au contraire).

Concernant les coûts : la création est offerte par le président qui l'a lui-même conçu. Pour les années à venir, il faudra prévoir un budget d'environ 40 € par an (hébergement et nom du domaine). Les membres acceptent à l'unanimité.

Ce site sera mis en route après le retour de congés annuels de la secrétaire.

SIVOS

05-08-2023 : Passage à la M57

La trésorerie a demandé aux collectivités si elles souhaitaient passer à la M57 à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le président demande aux membres présents leur avis, en précisant, qu'actuellement, la version du logiciel ne peut pas prendre en charge cette nouvelle comptabilité :

Les membres, vu le tarif de la version Cloud du logiciel et la comptabilité simple du syndicat, refusent à l'unanimité.

06-08-2023 : Tarifs de cantine

Le prix facturé actuellement aux parents est de 4.20 €, soit 65 % du coût réel du repas (calcul basé sur l'année 2022 avant l'augmentation de 8% des tarifs par la société Depreytère au 1^{er} janvier dernier).

Les effectifs sont déjà, dès la rentrée, assez élevé, car ils passent à une moyenne de 100 par jour (au lieu de 85/90 l'année scolaire 2022-2023) et l'expérience des années passées prouve que les effectifs ne baissent jamais en cours d'année.

Le président a fait un rapide calcul : la simple augmentation des élèves à la cantine, sans augmenter le tarif ni faire d'autres dépenses liées à ce service, engendrerait une recette d'environ 2 500 €/an.

Les membres du comité s'inquiètent du travail supplémentaire que cette augmentation d'effectif va donner aux agents de cantine. Celles-ci ont été contactées : elles commenceront l'année comme d'habitude et ne manqueront pas de nous dire si elles n'y arrivent pas à cinq agents (trois dans la cantine et deux à l'extérieur).

De ce fait, l'assemblée, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le tarif de la cantine pour le moment et se réserve le droit d'en rediscuter si un agent contractuel doit être embauché pour pallier à l'augmentation de travail, et, de ce fait, augmenter, également, les dépenses liées à ce service.

Toutefois, il serait bon de commencer à chercher une personne qui serait apte à venir travailler chaque jour de cantine pour seulement 1,5 heure.

Enfin, le président imposera aux agents d'avoir des bouchons d'oreille spéciaux pour travailler afin de limiter le stress lié au bruit que peuvent faire autant d'enfants dans un espace clos. Une société spécialisée qui se déplace dans les entreprises sera contactée afin de venir faire les moulages d'oreille sur place.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Disparition des trottinettes : la directrice de l'école de Dixmont a constaté, ce 22 juillet, que les trois trottinettes qui se trouvaient dans un petit local dans la cour de l'école ont disparu. Elles ont été achetées en avril 2019 pour 358 € HT.

Réunion avec les parents d'élèves : une réunion leur sera proposée durant la semaine 37 (en fonction des réunions de rentrée organisées par les enseignantes) afin de discuter des services péri-scolaires. Il demandera à ce qu'au moins deux agents soient présents (un de la cantine et un de la garderie).

Téléphone et internet écoles : Julien JACQUET s'est occupé de regarder les forfaits de téléphone et internet illimité pour les écoles. Pour l'instant, seule l'école de Dixmont est éligible à la fibre, il convient donc d'attendre que celle des Bordes y soit également, mais les forfaits tombent à 57.60 € par mois au lieu de 96 €, ce qui représente pour l'année et sur l'ensemble des écoles, une économie annuelle de plus de 900 €.

Commission des menus : la prochaine devrait avoir lieu le jeudi 14 septembre. Hélène FERCOCCQ, qui est habituellement chargée de ces réunions, sera absente. Joël PRIAULT se propose si la commission ne peut être déplacée.

Demande enseignante : la directrice de l'école des Bordes a demandé si elle pouvait avoir un nouveau pc portable : cet achat sera discuté lors de la réunion du budget en février prochain. Elle informe également qu'elle a un projet de séjour en Normandie pour les 80 ans du débarquement, n'ayant pour l'instant aucune information, elle souhaite simplement que les membres du comité réfléchissent à une éventuelle subvention exceptionnelle.

Heures de ménage : comme discuté précédemment, la nouvelle classe de l'école de Dixmont va engendrer des frais de personnel puisqu'une personne supplémentaire devra faire le ménage (Maria-Isabelle DA SILVA étant déjà occupée pour le nettoyage des locaux jusqu'à 19h15). C'est Sandra RAIMUNDO qui s'en occupera mais elle ne pourra dire que lundi prochain combien de temps elle met pour le faire (une liste des tâches à faire sera vue avec elle).

La séance est levée à 20h20

URBANISME

La rénovation des logements, un enjeu environnemental et social majeur

L'Agglomération du Grand Sénonais et ses partenaires **vous aident dans la réalisation de vos travaux**, et vous donnent rendez-vous à la Maison de l'habitat du Grand Sénonais pour vous **accompagner gratuitement** par une équipe d'experts.

Ce programme s'adresse à tous les propriétaires (occupants, bailleurs et copropriétaires) et propose des conseils techniques et des aides financières spécifiques pour leur permettre de réaliser des travaux. Ces travaux peuvent concerner notamment la réduction des dépenses énergétiques, l'adaptation des logements, pour préserver l'autonomie des résidents, ou bien la remise sur le marché des logements locatifs de qualité.

Contactez la Maison de l'Habitat du Grand Sénonais, qui vous mettra en relation avec un conseiller technique Soliha, organisme mandaté par le Grand Sénonais spécialisé dans l'habitat. Il pourra identifier avec vous les dispositifs auxquels vous êtes éligible, vous conseiller sur les meilleurs travaux à réaliser, vous indiquer les différentes subventions mobilisables ainsi que vous assister dans les démarches à effectuer. Cet accompagnement est entièrement gratuit.

Dans un second temps, selon votre projet un technicien se rendra chez vous pour réaliser un diagnostic personnalisé de votre logement et vous proposer différents scénarios de travaux adaptés à vos besoins et votre budget.

Une fois votre projet défini, et vos devis réalisés par des entreprises RGE (Reconnues Garantées de l'Environnement) de votre choix, l'équipe de Soliha **vous accompagnera** dans le montage et le dépôt de votre dossier auprès des différents financeurs.

Important : Il est essentiel de noter que les travaux ne doivent pas être débutés avant d'obtenir l'accord des différents organismes financeurs. Une fois que vous avez reçu une réponse positive à vos demandes de financement, les entreprises peuvent alors commencer les travaux. Une fois les travaux terminés, votre conseiller SOLIHA viendra contrôler leurs conformités et effectuera les demandes de paiement de subventions auprès des financeurs.

Il y a également une **aide financière à la rénovation des façades en centre bourg** des communes. Cela concerne les enduits, l'entretien et réparations d'encadrement, remplacement des menuiseries, ferronnerie ou volets ...

N'hésitez pas à contacter la Maison de l'Habitat.

Un projet travaux ?
Un projet de rénovation ?
Une difficulté avec votre logement ?
Une question sur le logement social ?

La Maison de l'Habitat
vous conseille, vous
accompagne **GRATUITEMENT**

Maison de l'Habitat du Grand Sénonais
14 boulevard du 14 juillet, 89100 Sens
tél : 03.86.65.86.52
maisondelhabitat@grand-senonais.fr



Le Fournil

Boulangerie - Pâtisserie

Tél. **03 86 87 15 05**

06 35 76 62 85



Spécialité de Pain Bio au levain

Présent sur les marchés de Sens et Villeneuve-sur-Yonne

Dépôts à Armeau

Horaires magasin de 5h à 20h, le Dimanche de 5h à 13h30

Fermé le Mardi

16 rue Carnot - 89500 Villeneuve-sur-Yonne

POMPES FUNÈBRES - FUNÉRARIUM
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES

PFV GUERIN
GESSERAND - CHICANNE

☎ **02 38 97 31 62**

Magasin: 37, rue du Mail
Funérarium: ZI - 14, rue de l'Industrie
45320 Courtenay
contact@pompes-funebres-guerin.fr



#CE QUI NOUS RELIE

Colas a pour mission d'imaginer, de construire et d'entretenir des infrastructures de transport de façon responsable. Nos équipes sont à votre écoute pour vous accompagner dans vos projets : infrastructures routières, aménagements urbains et aires de loisirs, assainissement, plateformes industrielles et commerciales, travaux pour particuliers...

Établissement Yonne
48 chemin des Ruelles - 89380 Appoigny
Tél. : 03 86 53 59 50
yonne@colas.com

www.colas.com

COLAS

WE OPEN THE WAY

QUELLE DÉCHÈTERIE est ouverte ce dimanche ?

dimanche 9 juillet 2023	Déchèterie des Sablons
dimanche 16 juillet 2023	Déchèterie des vauguilletes
dimanche 23 juillet 2023	Déchèterie des Sablons
dimanche 30 juillet 2023	Déchèterie des vauguilletes
dimanche 6 août 2023	Déchèterie des Sablons
dimanche 13 août 2023	Déchèterie des vauguilletes
dimanche 20 août 2023	Déchèterie des Sablons
dimanche 27 août 2023	Déchèterie des vauguilletes
dimanche 3 septembre 2023	Déchèterie des Sablons
dimanche 10 septembre 2023	Déchèterie des vauguilletes
dimanche 17 septembre 2023	Déchèterie des Sablons
dimanche 24 septembre 2023	Déchèterie des vauguilletes
dimanche 1 octobre 2023	Déchèterie des Sablons
dimanche 8 octobre 2023	Déchèterie des vauguilletes
dimanche 15 octobre 2023	Déchèterie des Sablons
dimanche 22 octobre 2023	Déchèterie des vauguilletes
dimanche 29 octobre 2023	Déchèterie des Sablons
dimanche 5 novembre 2023	Déchèterie des vauguilletes
dimanche 12 novembre 2023	Déchèterie des Sablons
dimanche 19 novembre 2023	Déchèterie des vauguilletes
dimanche 26 novembre 2023	Déchèterie des Sablons
dimanche 3 décembre 2023	Déchèterie des vauguilletes
dimanche 10 décembre 2023	Déchèterie des Sablons
dimanche 17 décembre 2023	Déchèterie des vauguilletes
dimanche 24 décembre 2023	Déchèterie des Sablons
dimanche 31 décembre 2023	Déchèterie des vauguilletes

VOS DÉCHÈTERIES

changent d'horaires !

à partir du 3 juillet 2023

	Déchèterie des Vauguilletes	Déchèterie des Sablons	Déchèterie de Rousson
LUNDI	9h - 12h 13h30 - 17h30	FERMÉE	9h - 12h 13h30 - 17h30
MARDI	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 17h30
MERCREDI	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 17h30	FERMÉE
JEUDI	FERMÉE	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 17h30
 VENDREDI	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 17h30
SAMEDI	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 17h30	9h - 12h 13h30 - 17h30
DIMANCHE	Fermé semaine impaire	Fermé semaine paire	FERMÉE

**VOUS TRIEZ,
NOUS VALORISONS !**



NUMÉROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE : 15 SAMU 18 ou 112 POMPIERS 17 POLICE
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne 03 86 87 11 17

DÉFIBRILLATEUR : RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ;

APPELER le 15 et donner les informations suivantes :

Je suis M. Mme. Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

MAIRIE 7 rue de la Mairie 03 86 96 02 13

Fabien COULAUD 7 rue de l'église 03 86 96 01 63

ASSISTANTE SOCIALE : Centre d'Action Médico-social de Sens urbain

Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens 03 86 83 67 00

CONCILIATEUR : UNIQUEMENT sur rendez-vous, Mr ARCHENault et Mme QUENTIN

auprès du Tribunal d'Instance de SENS, permanence à la mairie de Villeneuve sur Yonne 03.86.87.62.00

SOS FEMMES BATTUES : 3919

ENFANCE MALTRAITÉE : 0 800 054 141 ou 119

CONTACT FOURNISSEURS D'ÉNERGIE : 0 800 112 212

EDF: 0 810 333 089

EN CAS DE TEMPÊTE : Signalez tout incident anormal à Enedis 03.86.48.51.11

Service de dépannage 0 811 010 212 +(89142)

SM FOURRIÈRE DU SENONAI : Hameau Les Cholets 89100 NAILLY 03 86 97 09 92

En dehors des heures d'ouverture du secrétariat 06 08 27 05 56

Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne 03 86 87 11 17

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement) 03 86 72 16 16

58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE : (Villeneuve sur Yonne) 03 86 96 56 46

Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles e-mail : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR) 03 86 64 30 66

3 Rue du Puits de Vau 89100 GRON e-mail : mdsgron@fede89.admr.org

INFIRMIERS : M. Fabien COULAUD/ Mme Sabine JAGET à DIXMONT 03 86 66 05 49

Rédaction et mise en page effectuées par nos soins

Contact : Mairie de Dixmont

7 rue de la mairie

89500 DIXMONT

E-mail : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

Dépôt légal à la parution

Impression : Barré Imprimerie

7 rue des Fontaines

89100 COLLEMIERS



Tél: 03 86 65 93 01

Fax: 03 86 65 95 15

INFOS SERVICES

MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Sur rendez-vous à la mairie : 03.86.96.02.13

Numéro du Conseil en cas d'urgence :

M. Le Maire, M. Botin : 06.19.97.58.88
1re Adjointe, Mme. Neugnot : 03.86.96.08.71
2e Adjoint, M. Pierret : 06.78.43.42.47
3e Adjoint, M. Gambier : 06.52.91.14.64

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi et mardi 14h30 à 18h
Mercredi 9h30 à 13h et 14h à 17h30
Jeudi 14h30 à 19h
Vendredi 9h30 à 13h
Les 1er et 3e samedis du mois de 9h00 à 12h00

Tél. : **03.86.96.02.13** Fax : 03.86.96.00.19
Email : mairiedixmont@orange.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE

Du Lundi au Jeudi 14h30 à 17h30
Les 1er et 3ème samedis du mois de 9h30 à 11h30
Tél. : 03.86.96.03.81

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mardi 16h à 19h
1er et 3ème samedi du mois de 9h à 12h
Tél : 03.86.96.02.13
E-mail : bibliotheque.dixmont@gmail.com
Facebook : [BibliothequeMunicipaleDixmont](https://www.facebook.com/BibliothequeMunicipaleDixmont)

VIE PAROISSIALE

16 rue du Puits d'Amour
89500 VILLENEUVE / YONNE
Tél. : 03.58.15.60.02

Permanences d'accueil :
Mardi et Vendredi de 10h à 12h
Jeudi de 10h à 12h

ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

ÉCOLE MATERNELLE DIXMONT 03.86.96.02.15
ÉCOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78
SIVOS DIXMONT-LES BORDES
Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75
E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr

ASSISTANTES MATERNELLES ET M.A.M.

Assistants maternelles :
GRENOT Véronique : 8 rue du Gumery
Tel: 03.86.96.08.20

La M.A.M. :
La Maison d'Assistants Maternelles de Dixmont
Ouvverte tous les jours de la semaine de 8h à 18h30
Tél. : 03.86.83.34.04
E-mail : mam.en.othe@gmail.com

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Contactez la mairie au : 03.86.96.02.13
TARIFS : - Résidents de la commune : du lundi au dimanche
140 € par période de 24h
60 € par journée supplémentaire
- Résidents hors commune : du lundi au dimanche
200 € par période de 24h
75 € par journée supplémentaire

Une journée de location de 9h à 9h le lendemain
Capacité d'accueil de 100 personnes
La consommation électrique sera facturée

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Pour toutes demandes relatives :
Direction de l'Eau : Facturation, relevés d'index, branchements, fuites ...
Tel standard + astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51
E-mail : eau@grand-senonais.fr

Direction de l'Assainissement :
Branchements d'eaux, SPANC ...
Tel standard : 03.86.86.46.98
Astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51

ORDURES MÉNAGÈRES

Pour tous renseignements, prenez contact avec les ambassadeurs du tri:
Tél : 03.58.45.10.23
Port : 06.84.12.49.13
E-mail : ambassadeursdutri@grand-senonais.fr
Jours de collectes :
- **sélective** les mardis des semaines impaires à partir de 14h
- **ordures ménagères** les lundis à partir de 5h

DÉCHETTERIES

Villeneuve sur Yonne : **03.86.83.28.57**
Cerisiers : **03.86.88.58.51**
Sens (ZI des Vauguilletes) : **03.86.95.30.93**
Sens (ZI des Sablons) : **03.86.65.63.24**

N'ATTENDEZ PLUS POUR PRENDRE SOIN DE VOTRE AUDITION !

PAYEZ EN
10X
SANS FRAIS

PRIX
ENCADRÉS

PARTENARIAT
MUTUELLES



PURE™ CHARGE&GO

Les aides auditives Signia nouvelle génération



Design



Bluetooth®



Rechargeable



Son clair

AUDIOPROTHÉSISTE
AUDITION
Ludovic Digue

RENDEZ-VOUS AU
03 86 83 89 89



SAINT-DENIS-LÈS-SENS
Espace Santé Ste-Colombe
3 impasse Saint-Vincent
03 86 83 89 89

Du lundi au vendredi 8h-12h30 et 13h30-19h
Le samedi 9h-13h - Ouvert toute l'année

P Parking

OUVERTURE PROCHAINE À

JOIGNY
2 Quai Henri Ragobert



Le spécialiste
de l'**orthopédie**



**Orthoprothésistes
Podo - orthésistes**

Agréés sécurité sociale
et mutuelles

orthèses
prothèses
corsets de traitement
matériel médical
ceintures lombaires
semelles correctrices
chaussures de confort
bas de contention
chaussures thérapeutiques
chaussures orthopédiques

ST-DENIS-LES-SENS 89100
3 impasse Saint Vincent

03 86 64 94 23

AUXERRE 89000
37 rue Paul BERT

03 25 76 71 74

ST-ANDRE-LES-VERGERS 10120
159 avenue d'Echenilly

PARIS 75002
9 rue Léopold Bellan

01 42 33 83 46



BOUTIQUE

Lundi - Mardi - Jeudi - Samedi
18h - 21h30 et +
Mercredi - Vendredi
11h - 13h30 | 18h - 21h30
Rue du Commerce
89500 VILLENEUVE/YONNE

03 86 83 19 66

Du lundi au jeudi dans 4 communes
17h30 - 21h



CAMION

Lundi DIXMONT Rue d'Eichtal	Mercredi VERLIN Place de l'Eglise
Mardi GRON Grande-Rue	Jeudi ETIGNY Grande-Rue

07 71 81 39 62

Pizzas à emporter

Fraîcheur - Saveurs - Tradition - Qualité



Pizz'à fab

PAIEMENT
CB OU ESPÈCE
UNIQUEMENT



pizzafab89



DISTRIBUTEUR

27 faubourg Saint-Nicolas
Station lavage - Face gendarmerie

VILLENEUVE/YONNE

Rue du Maréchal Leclerc
Face à l'église

BUSSY-LE-REPOS

*Hors périodes de congés

Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel

Votre professionnelle
de l'électricité

**PASCAL
VASSARD** SARL

Les Brûleries
89500 DIXMONT

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51